

Modalités d'admission aux études¹-Ressortissants hors U.E.

Année scolaire 2026/2027

Attention

Ces modalités sont uniquement valables pour l'enseignement supérieur de Bacheliers ayant 54 crédits en première année :

- **Bachelier en électromécanique - orientation : électromécanique et maintenance**
- **Bachelier en informatique - orientation : développement d'applications**
- **Bachelier en informatique - orientation : technologies de l'information**
- **Bachelier en comptabilité - options fiscalité et gestion**
- **Bachelier en construction - option bâtiment**

1. MODALITÉS D'ADMISSION

L'admission à l'EAFC-Uccle est établie conformément à la réglementation en vigueur dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au règlement d'ordre intérieur (ROI) de l'établissement scolaire. Les admissions aux études sont ouvertes à **concurrence des places disponibles au sein de l'Etablissement par cursus.**

Vous ne pouvez poser votre candidature que via le formulaire en ligne disponible à partir du 19 janvier 2026 sur notre site internet.

Toute candidature envoyée par courriel ne sera pas prise en compte.

Le candidat doit respecter la circulaire 8681 relatives aux conditions d'accès à l'Enseignement pour Adultes pour les ressortissants d'un pays hors de l'Union européenne.

Les étudiants doivent avoir 20 ans au moment de l'inscription, c'est-à-dire 1 septembre 2026 pour bénéficier des 54 Ects.

Les cours se donnant en français, une très bonne connaissance préalable de la langue française (à l'écrit et à l'oral) est impérative. Des notions de langue anglaise sont souhaitables.

Une somme **non remboursable** (frais de dossier administratif) d'un montant de **220 €** sera à verser sur le compte de l'EAFC-Uccle **au plus tard le jour de votre candidature par formulaire. La preuve du versement sera demandée dans ce formulaire.**

Voici le numéro de compte pour le versement : **BE28 0912 1205 0820 - BIC GKCCBEBB** (*Communication : votre nom et prénom + Frais dossier préinscription EAFC-Uccle 26/27*)

Attention, ce montant ne comprend pas le droit de pré-inscription qui sera à payer lorsque votre dossier sera accepté et avant de recevoir l'annexe 1 d'admission aux études.

¹ Ce document ne constitue en aucune manière une inscription définitive à l'EAFC-Uccle

Après avoir soumis votre candidature, votre dossier sera analysé en deux étapes :

- Une première analyse de votre dossier sera effectuée sur base de votre dossier de candidature. Dans les semaines qui suivront, vous recevrez soit un mail vous invitant à participer à une visioconférence (ZOOM ou WhatsApp) pour un court entretien de motivation, soit un mail de refus.
- Après l'entretien, une deuxième analyse sera réalisée et vous recevrez une réponse par courriel, vous informant soit de l'acceptation, soit du refus de votre candidature.

(Dans tous les cas : **attendre la réponse et ne pas harceler le secrétariat !**)

Une fois l'acceptation définitive de votre dossier confirmée (et seulement à cette condition), vous devrez :

- 1) **Payer** le montant du droit de pré-inscription sur le compte de l'EAFCC : **BE28 0912 1205 0820 - BIC GKCCBEBB** (*communication : Nom + Prénom + Minerval Inscription définitive en bachelier en....*).
Ce montant (entre 700 et 850 €) vous sera communiqué dans le mail d'acceptation en fonction de la formation choisie
- 2) **Envoyer** la preuve du paiement à l'adresse mail : admissions.hue@eafc-uccle.be
- 3) Lorsque la comptabilité aura reçu le paiement, l'EAFCC-Uccle délivrera au candidat **dans les semaines qui suivent** une attestation d'admission ainsi que le formulaire standard (annexe 1) afin que vous puissiez introduire votre demande en vue d'obtenir un visa d'études.

Remarque : en cas de non-recevabilité de votre visa dans les délais indiqués sur l'annexe 1 d'admission, vous pouvez introduire une demande de remboursement du droit de pré-inscription au plus tard le 1er décembre 2026. Les frais administratifs quant à eux sont non remboursables.

Dès votre préinscription, vous confirmerez avoir pris connaissance du ROI de l'établissement, disponible sur le [site internet](#) de l'école.

2. COMMENT CANDIDATER ?

Uniquement via le formulaire en ligne qui sera disponible sur notre site internet à partir du 19 Janvier 2026 à 10h00.

En dehors du formulaire en ligne, aucune candidature par mail ou papier ne sera prise en compte.

3. DOCUMENTS A JOINDRE AU FORMULAIRE D'ADMISSION

Tous les documents fournis doivent être **rédigés en français** (ou accompagnés d'une traduction établie par un traducteur juré, aux frais de l'étudiant). Même en cas d'abandon de la procédure d'inscription ou des cours, les documents restent la propriété de l'EAFCC. **Tous les documents doivent être légalisés par les autorités compétentes. Les fichiers doivent être au format PDF.**

Liste des documents à préparer pour le formulaire :

- 1) Extrait d'acte de naissance (original ou copie certifiée conforme, légalisée).
- 2) Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport.
- 3) Copie du diplôme original de fin d'étude secondaire (baccalauréat) ou, à défaut, copie certifiée conforme de l'attestation de non-délivrance du baccalauréat.
- 4) Un relevé de notes des deux dernières années scolaires délivré par l'établissement scolaire dans lequel vous avez obtenu votre baccalauréat.
- 5) Une lettre de motivation justifiant votre intérêt à suivre des études dans notre institution.
- 6) Equivalence au CESS belge.

Avoir déjà son équivalence est un atout dans la sélection de votre dossier

Pour tout renseignement quant à l'obtention de cette équivalence : www.equivalences.cfwb.be

- 7) La preuve de versement des 220 € sur le compte de l'EAFC-Uccle : **BE28 0912 1205 0820 - BIC GKCCBEBB** (*Communication : votre nom et prénom + Frais dossier préinscription EAFC-Uccle 26/27*).
- 8) Eventuellement, une attestation de virement irrévocable (AVI) établies par les organismes reconnus par l'Office des Etrangers belge par exemple « [Studely](#) » ou « [Ready Study Go International](#) » ou tout autre organisme mentionné sur le site de [l'Office des étrangers](#). Cette attestation est un atout dans la sélection de votre dossier.

4. FORMALITÉS POUR FINALISER L'INSCRIPTION DEFINITIVE

L'inscription définitive sera confirmée au moment de votre arrivée sur le territoire belge.

Vous devrez apporter au secrétariat votre **visa d'études ainsi que les documents originaux envoyés dans le formulaire** afin de finaliser l'inscription définitive.

Une fois l'annexe 1 délivrée pour votre inscription définitive, aucune modification ni désinscription n'est possible, et aucun remboursement ne pourra être accordé.

Avec votre attestation d'inscription définitive, vous vous rendez à l'administration communale pour vous enregistrer et recevoir la carte de séjour limitée à la durée des études.

Par la suite, une fois cette carte obtenue, vous revenez au secrétariat de l'école avec votre titre de séjour pour finaliser votre dossier.

Vous vous engagez à informer le secrétariat de tout changement de domicile survenant au cours de l'année scolaire.

Bienvenue au sein de notre Etablissement, l'EAFC-Uccle !